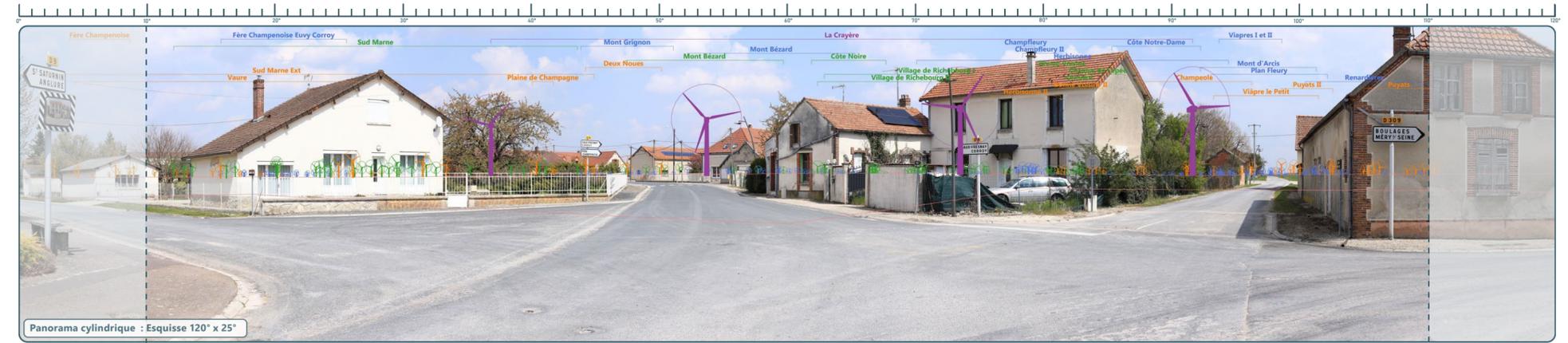
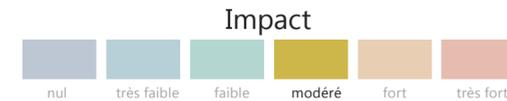
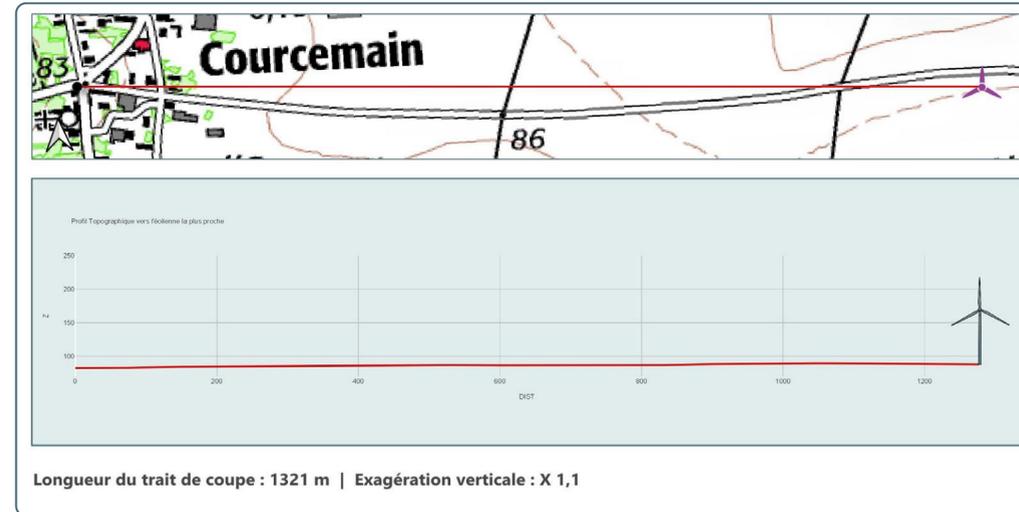


Le centre-bourg de Courcemain se caractérise par un front bâti assez dense et continu, offrant peu d'ouvertures et d'interstices, y compris au niveau des voiries et de la traversée de la Superbe. Les habitations y sont relativement basses, composées d'un rez-de-chaussée et de combles pour la plupart. Les voiries sont relativement larges, surtout au niveau des croisements, ce qui permet à l'observateur de prendre un recul important. Aussi le front bâti est peu prégnant, et son pouvoir occultant va principalement dépendre du recul pris par l'observateur.

Aussi, les futures éoliennes de la Crayère seront ponctuellement visibles dans l'axe de certaines rues. La faible hauteur des habitations couplée au recul possible permet aux éoliennes de dépasser de certains toits, modifiant le paysage quotidien des résidents. On ne peut toutefois pas parler de surplomb : la majeure partie de l'éolienne est dissimulée par le front bâti.

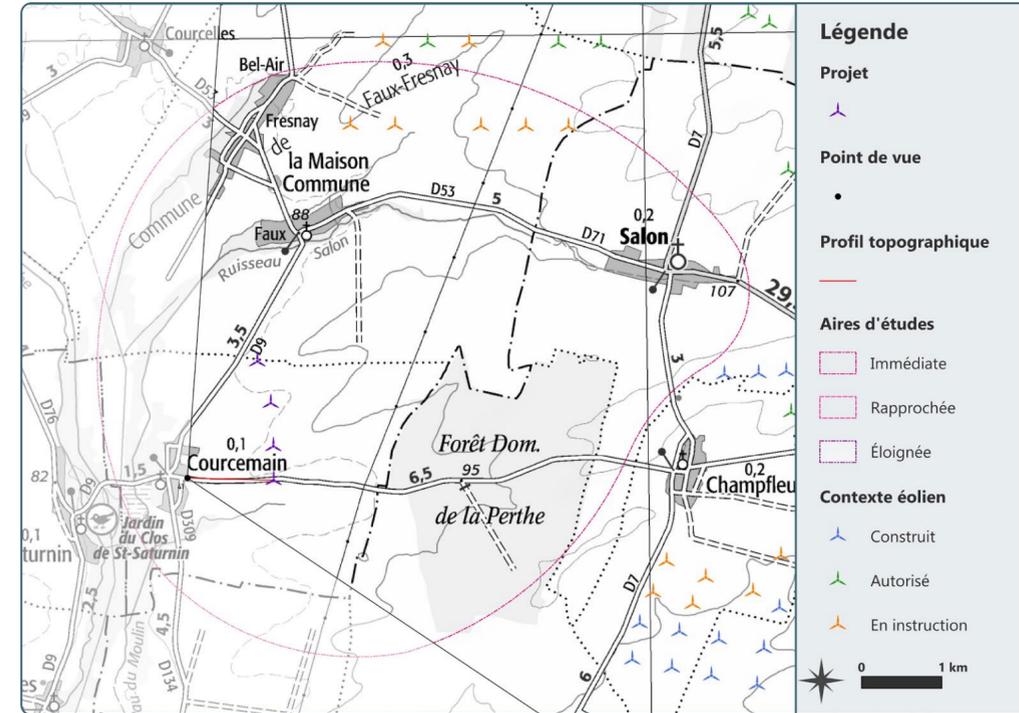




Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

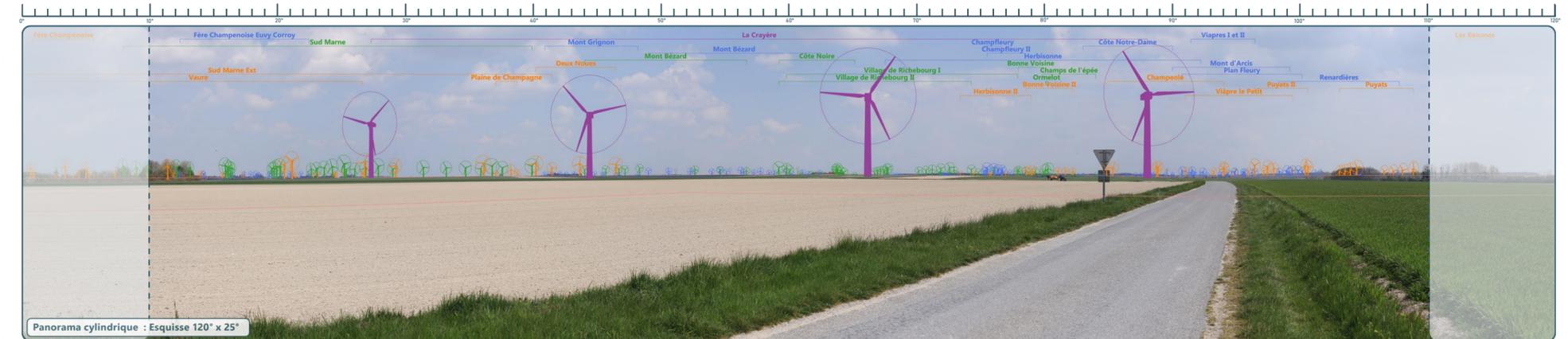
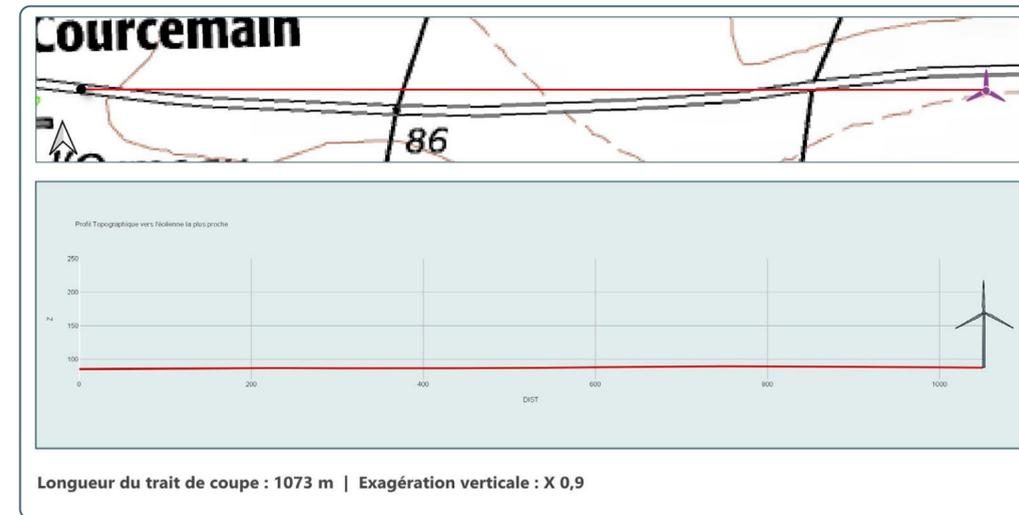


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



La sortie est de Courcemain donne sur un paysage très ouvert. Les grandes étendues cultivées ne laissent que peu de place aux motifs verticaux, mis à part quelques boisements épars. Dans l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, la Vallée de la Superbe et le ruisseau le Salon génèrent un relief plat, qui offre une grande profondeur à la scène et renforce la sensation de grandeur qui s'en dégage. Les rares motifs verticaux sont tous d'origine anthropique, mais restent discrets. La ligne électrique, bien que proche, attire peu le regard en raison de sa couleur neutre et de l'écart entre les deux poteaux. Quant à l'éolien, il forme certes une ligne presque continue, mais celle-ci présente une faible prégnance.

Le nouveau parc de la Crayère va venir ajouter de la verticalité à ce paysage où l'horizontalité domine, modifiant ainsi en profondeur la structure paysagère : il devient l'évènement fondateur de ce nouveau paysage. Sa prégnance et sa présence visuelle sont en effet importantes. L'insertion dans une vaste étendue ouverte permet de limiter la sensation de hauteur qui pourrait émaner des éoliennes : celles-ci s'intégrant dans un paysage plus grand qu'elles, elles paraissent plus réduites. Par sa prégnance, le parc de la Crayère va attirer le regard, le détournant de l'arrière-plan et de la ligne d'éoliennes qui le compose. La géométrie linéaire, régulière et simple est adaptée à ce type de paysage, et facilite son insertion paysagère.

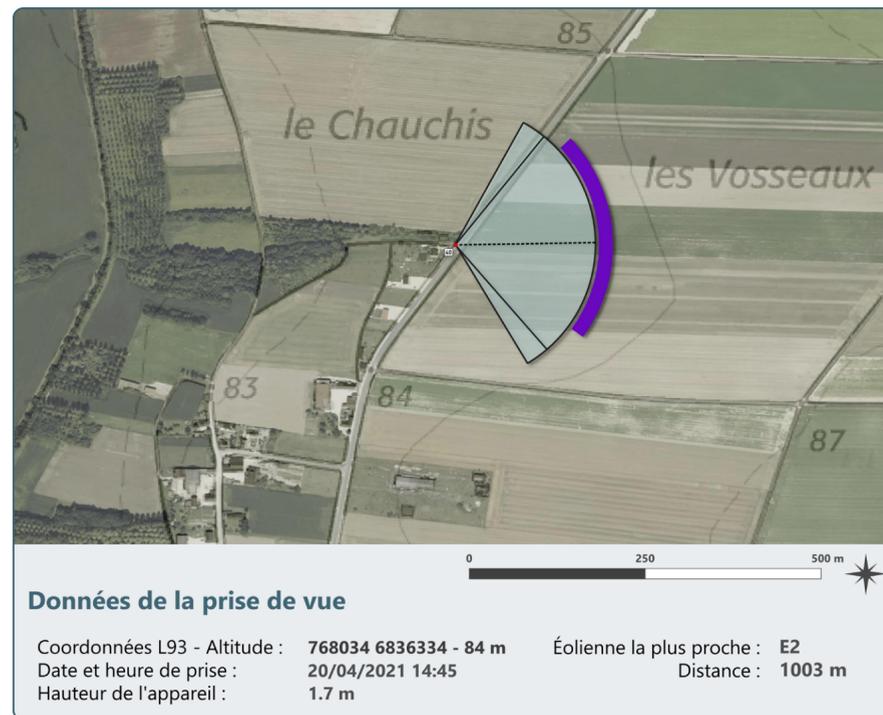
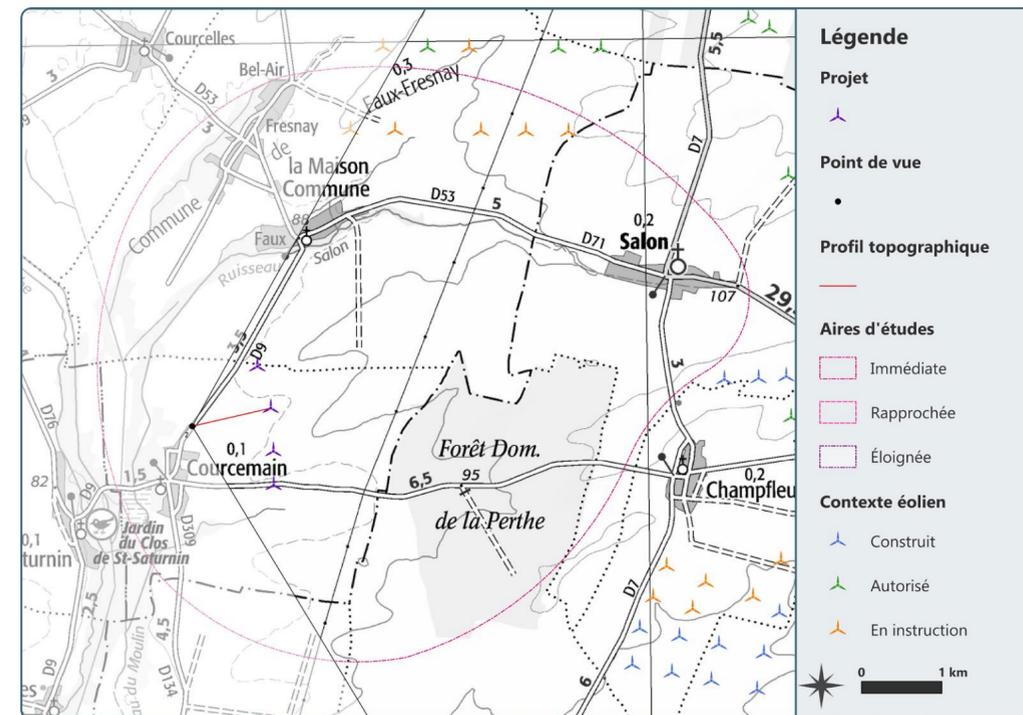




Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

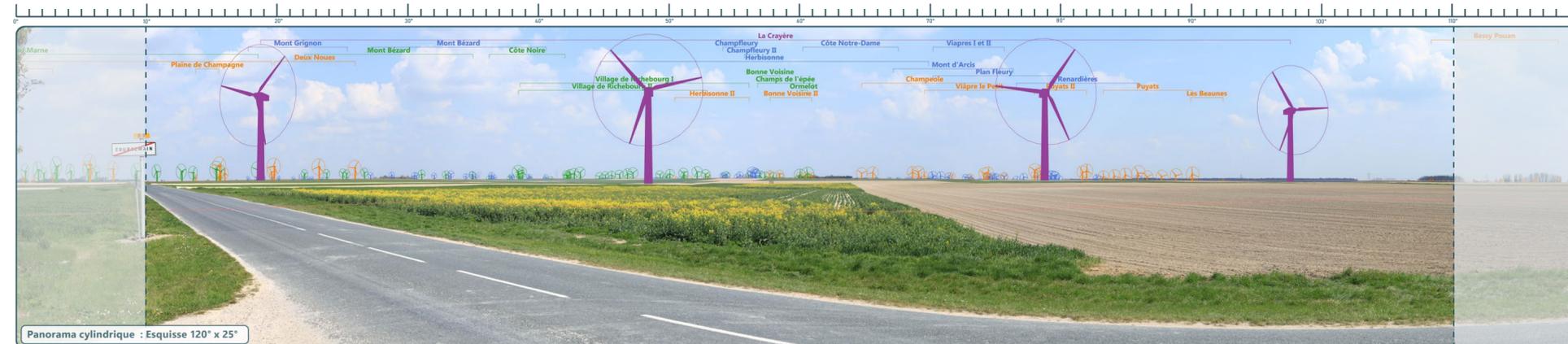
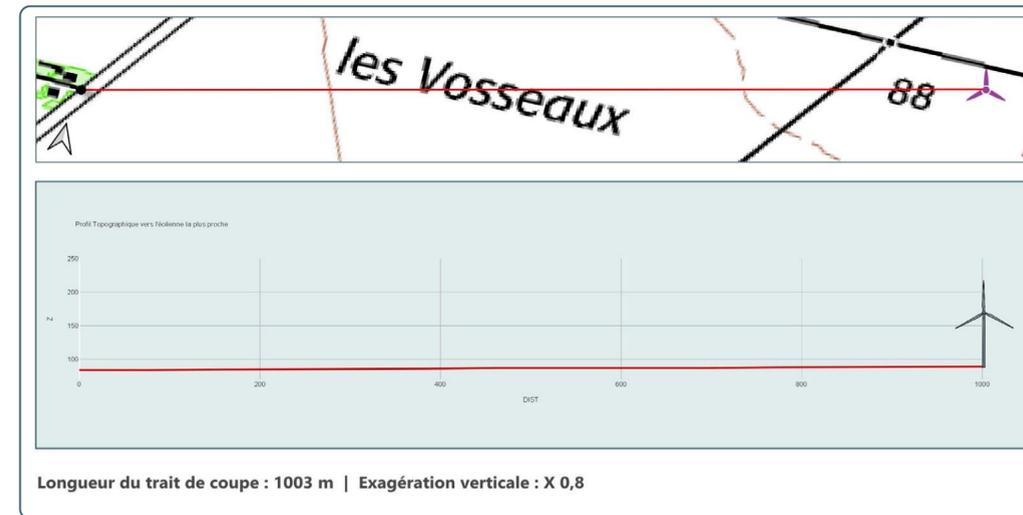
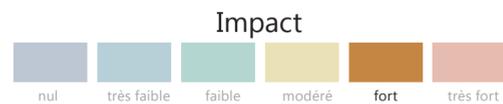


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



En sortie nord de Courcemain, on retrouve les paysages de grandes cultures typiques de l'aire d'étude immédiate. Dans ce paysage, marqué par une grande ouverture et une absence de relief, le regard porte loin, jusqu'à l'horizon, seule ligne réellement structurante du paysage. Cet horizon est rythmé, au loin, par les éoliennes des divers parcs au nord et à l'est du territoire ainsi que par la forêt de la Perthe. Toutefois, aucun des motifs verticaux n'impose une structure, et la ligne de force dominante reste l'horizon. La régularité est également un élément important de ce paysage, caractérisé par les lignes nettes qui délimitent les cultures.

Dans ce paysage horizontal, l'apport de verticalité du parc va générer un changement de la structure paysagère en créant un nouveau point de repère. Toutefois, ce changement respecte la régularité typique des paysages d'openfield grâce à une géométrie claire et ordonnée. La grande ouverture permet une lecture très simple de l'espace, et la sensation d'immensité de l'espace tend à atténuer la sensation de hauteur que pourraient dégager les éoliennes. Toutefois, la présence visuelle importante du projet va contribuer à augmenter l'impact en créant un motif fort sur l'horizon.





Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

N°	TITRE DU POINT DE VUE	THÉMATIQUE PRINCIPALE	THÉMATIQUE SECONDAIRE	LONGITUDE	LATTITUDE	IMPACT
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
1	Broyes - vue depuis les Côteaux de Champagne	Patrimoine	Paysages particuliers	756940	6851421	Faible
2	Sézanne - Vue sur la ville	Lieux de vie	Effets cumulés	753598	6847770	Très faible
3	Gaye - Contournement sud du bourg	Lieux de vie	Axes de communication	758942	6842573	Faible
4	Connantre - Sortie sud-est	Lieux de vie	Tourisme	768078	6847316	Très faible
5	Fère-Champenoise - D43	Axes de communication	Lieux de vie	773649	6849725	Très faible
6	Gourgançon - D43, vu sur le bourg et son église	Patrimoine	Tourisme	775414	6845152	Faible
7	Montépreux - Vue sur les grands paysages de Champagne Crayeuse	Paysages particuliers	Axes de communication	782928	6845306	Très faible
8	Herbisse - D677	Axes de communication	Effets cumulés	785998	6835116	Très faible
9	Pouan-les-Vallées - Sortie sud-ouest	Lieux de vie	Paysages particuliers	777770	6826684	Très faible
10	Droupt-Saint-Marie - D441	Axes de communication	-	771480	6825091	Très faible
11	Anglure - D373	Effets cumulés	Axes de communication	759285	6833686	Faible
12	La Chapelle-Lasson - Vue sur la vallée de la Superbe	Paysages particuliers	Axes de communication	760132	6836105	Faible
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
13	Marsangis - Sortie nord	Lieux de vie	-	761888	6834727	Faible
14	La Chapelle-Lasson - Église des Templiers	Patrimoine	Effets cumulés	761385	6836138	Faible
15	Pleurs - Croisement de la D53 et de la D5	Axes de communication	-	764799	6843277	Faible
16	Corroy - Sortie est, Boucle de la Fère Champenoise	Lieux de vie	Tourisme	770025	6845235	Très faible
17	Salon - D7, vue sur le bourg et son église	Lieux de vie	Patrimoine	774474	6840028	Modéré
18	Champfleury - Sortie ouest	Lieux de vie	-	773930	6835739	Faible
19	Champfleury - Sortie sud	Lieux de vie	-	774020	6835318	Modéré
20	Plancy-l'Abbaye - D7	Axes de communication	-	772061	6831041	Modéré
21	Plancy-L'Abbaye - entrée est, vallée de l'Aube	Paysages particuliers	Lieux de vie	772047	6830254	Nul
22	Boulages - D56, vallée de l'Aube	Paysages particuliers	Axes de communication	768701	6830692	Modéré
23	Boulages - sortie nord	Lieux de vie	-	767740	6832053	Modéré
24	Etreilles-sur-Aube - sortie est, Vallée de l'Aube	Paysages particuliers	Lieux de vie	765183	6829041	Nul
25	Vouarces - Entrée sud-ouest, vallée de la Superbe et de l'Aube	Paysages particuliers	Lieux de vie	765879	6832478	Modéré
26	Saint-Saturnin - Entrée sud, Vallée de la Superbe	Paysages particuliers	Lieux de vie	766632	6834454	Nul
27	Thaas - D76, vue sur la Vallée de la Superbe	Axes de communication	Paysages particuliers	765692	6837426	Modéré
28	Thaas - Sortie sud-est	Lieux de vie	-	765163	6838379	Modéré
29	Angluzelles-et-Courcelles - Entrée nord-ouest de Courcelles	Lieux de vie	-	767023	6841365	Faible
30	Angluzelles-et-Courcelles - D9	Axes de communication	-	769047	6842245	Faible
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
31	Faux-Fresnay - Sortie sud de Fresnay	Lieux de vie	-	768905	6839635	Modéré
32	Faux-Fresnay - Sortie sud de Faux	Lieux de vie	-	769411	6838533	Modéré
33	Salon - D53/71, Vallée du Salon	Paysages particuliers	Axes de communication	772282	6838731	Très faible
34	Salon - Sortie ouest	Lieux de vie	Paysages particuliers	773227	6838435	Nul
35	Salon - D7	Axes de communication	Lieux de vie	773861	6837603	Faible
36	Plancy-l'Abbaye - Forêt Domaniale de la Perthe	Paysages particuliers	-	770398	6835455	Fort
37	Courcemain - entrée sud	Lieux de vie	-	767848	6834943	Modéré
38	Courcemain - Centre-bourg	Lieux de vie	-	767738	6835656	Modéré
39	Courcemain - Sortie est	Lieux de vie	-	767927	6835635	Fort
40	Courcemain - D9, sortie nord	Axes de communication	Lieux de vie	768039	6836326	Fort

Fig. 147 - Tableau de localisation des points de vue

Le projet de la Crayère s'inscrit dans les grands paysages ouverts des plaines de grandes cultures. Dans cet openfield s'étendant à perte de vue, le projet sera visible dans la quasi-totalité des 3 aires d'études. Si les vallons et les vallées offrent des espaces plus isolés grâce aux ondulations naturelles du terrain, l'essentiel des vues sur le projet resteront dégagées, permettant de découvrir un parc plus ou moins prégnant en fonction de la distance.

Malgré cette visibilité quasi systématique, les impacts générés par le projet sont maîtrisés. En effet, le choix d'une géométrie claire et régulière dans l'espace permet de créer un motif lisible, adapté à ce type de paysage. L'ampleur de ces derniers permet de conserver un rapport d'échelle équilibré. Aussi, malgré sa visibilité, le projet ne génère que des impacts modérés, qui ne passent à forts que depuis les points les plus proches, là où les éoliennes formeront un motif fondateur du paysage.

En termes d'effet cumulé, le projet renforce la présence de l'éolien. Son retrait par rapport aux autres parcs ne lui permet pas de se fondre dans le motif existant. Toutefois, il n'est pas déconnecté du reste des parcs éoliens : il partage les mêmes angles sur l'horizon et présente une géométrie cohérente avec les parcs voisins. Aussi, bien qu'individualisé, le projet n'est pas en mitage ou en incohérence avec le contexte éolien. Il le renforce sans créer de nouvelles occupations.

5. EFFETS CUMULÉS

Impact



AUGMENTATION DE L'EFFET DE SATURATION



Bien que s'implantant dans un contexte éolien très présent, la contribution du projet de la Crayère au phénomène de saturation est globalement faible. Il n'augmente l'angle occupé que de quelques degrés pour les communes concernées et conserve la plus grande respiration dans la plupart des cas. Seule la commune de Fresnay présente une réduction plus importante de la saturation.



INSERTION DANS LE CONTEXTE ÉOLIEN



Implanté en retrait du contexte éolien globale, le projet de la Crayère se situe dans une situation d'entre-deux. Lorsqu'il est visible, il est souvent aisé de l'identifier par rapport au reste du contexte éolien, car son éloignement lui donne une taille différente des autres sur le contexte éolien. Toutefois, il ne génère pas de sensation de mitage. En effet, il occupe presque toujours un angle sur l'horizon déjà occupé par l'éolien, qu'il vient ainsi renforcer. En revanche, depuis les vues les plus proches, il sera le principal élément du paysage, dominant un contexte éolien relégué à l'arrière-plan.



6. SYNTHÈSE DES IMPACTS



MESURES D'INTÉGRATION

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

MESURES D'INTÉGRATION



1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de matériel

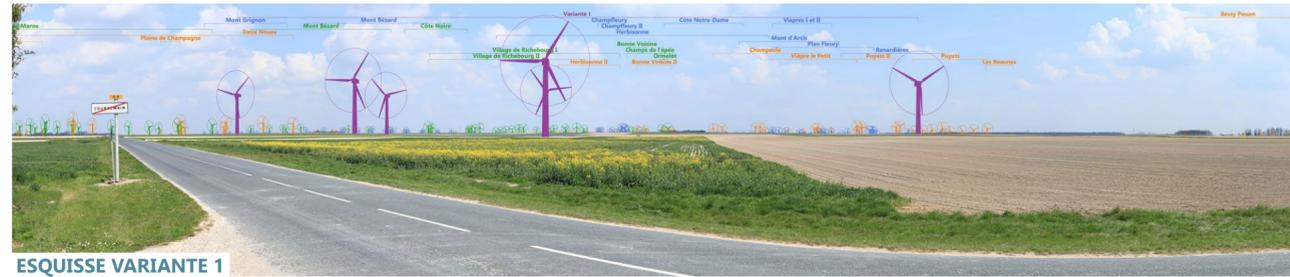
Avant d'aboutir à l'implantation finale du projet présentée dans l'étude, un important travail a été mené afin de trouver le meilleur compromis possible entre les capacités du site, ses contraintes techniques, et les enjeux paysagers, écologiques, acoustiques et humains. Lors de ce travail, plusieurs scénarios ont été envisagés et étudiés. Certains ont été écartés pour leur infaisabilité technique, ou leur incompatibilité rédhibitoire avec certains enjeux paysagers. D'autres scénarios ont été remaniés pour mieux s'intégrer aux enjeux notamment paysagers et écologiques. Ce travail a abouti à 3 variantes techniques réalistes présentées dans cette étude. Ces trois variantes ont ensuite été étudiées, et la variante la moins impactante, à savoir la variante 3 a été retenue.

Ce processus a permis, à travers les choix d'implantation, de mettre en place les mesures de réduction et d'évitement suivantes :

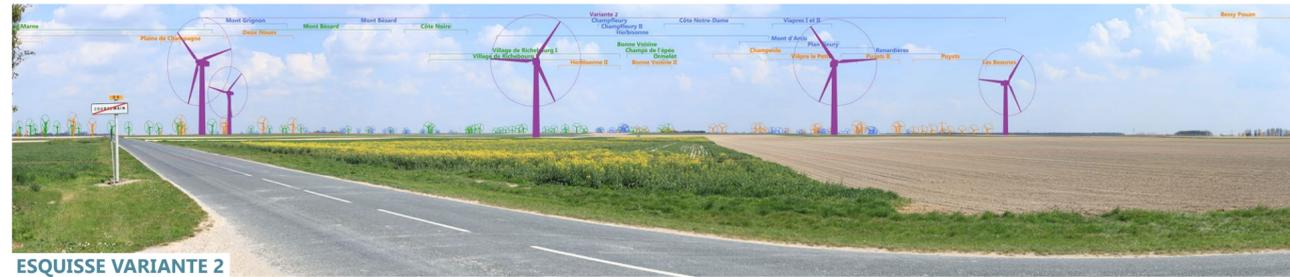
- Réduction du nombre d'éoliennes
- Mise en place d'une implantation linéaire claire et lisible
- Réduction de l'angle occupé depuis les bourgs proches (en particulier Faux-Fresnay et Salon)
- Implantation en cohérence avec les lignes de force du paysage (ligne de crête, vallée de la Superbe)



ETAT INITIAL



ESQUISSE VARIANTE 1



ESQUISSE VARIANTE 2



ESQUISSE VARIANTE 3

1.2. Intégration des éléments connexes du parc

Mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

1.2.a. Pistes d'accès

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

1.2.b. Poste de livraison

Le parc éolien comportera 3 postes de livraison dont l'implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère. Afin de les ancrer au mieux au sein d'un paysage agricole, la référence retenue pour ce projet correspond au **RAL 6028 - vert pin**. Les bâtiments techniques connexes devront également s'appuyer sur l'aspect esthétique privilégié pour le poste de livraison afin de faciliter leur intégration.

1.2.c. Pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.



© ATER Environnement

Fig. 148 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LA CRAYÈRE

2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement définit les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbres dans un paysage initialement ouvert ne peut être considérée comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesures d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

2.2. Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet



Fig. 149 : exemple de panneau pédagogique



Fig. 150 : Vue sur la cour de la Mairie

La mairie de Courcemain, et notamment la cour de la mairie, offre une vue ouverte vers la campagne à l'est du bourg et sur le projet de la Crayère. Aussi, une mesure d'accompagnement est proposée afin de faciliter la transition paysagère de ce site.

Par sa position et sa vue dégagée, la cour de la mairie offre une excellente opportunité pour présenter le projet à travers la création d'un espace pédagogique, intégrant des panneaux d'information et du mobilier ludique permettant de sensibiliser aux énergies renouvelables, mais également aux enjeux et sensibilités qui ont été identifiés pour le projet. Au-delà de cet usage, cet espace ne doit pas se concentrer uniquement sur le parc. Il doit être multifonctionnel, en offrant un espace convivial pouvant accueillir des manifestations et événements de la mairie. On peut ainsi imaginer l'installation de bancs, d'espaces de restauration d'extérieur, mais également des espaces enherbés pour se reposer. La plantation de haie et d'arbres d'espèces locales permettra de qualifier cet espace et lui offrir un intérêt paysager pour faire de cet espace un véritable lieu de vie.

La mise en place de cette mesure est estimée à 22 500 € (50€ par m², pour une surface d'environ 450 m²)

2.3. Réaménagement paysager du parking de la Grande Rue



Parking de la Grande Rue



Sources : Google Satellite
Copie et reproduction interdites

Légende

- Circulations
- Stationnement
- Noues drainantes
- Arbres



Le bourg de Courcemain accueille un espace de stationnement situé en limite ouest du bourg, au croisement de la Rue du Lavoisier et de la Grande Rue. Les abords du parking offrant une vue sur le projet de la Crayère, il est proposé de réaliser une mesure d'accompagnement à cet emplacement. À l'heure actuelle, ce parking est entièrement imperméabilisé, et est séparé de la voirie par une bande plantée basse. Bien que fonctionnel, ce parking est peu qualitatif, et génère un aspect très minéral en entrée du bourg, dans un lieu de passage important, et surtout à proximité immédiate de la Superbe et d'un verger.

L'aménagement proposé consiste à désimperméabiliser le parking, en remplaçant l'enrobé gris par un revêtement poreux permettant l'écoulement des eaux. 15 à 20 places de stationnement en structure alvéolée et enherbée peuvent être maintenues tout en permettant la mise en place de noues drainantes sur la limite avec la voirie et entre les places centrales. Ces noues sont plantées d'espèces hygrophiles locales, connues pour leur capacité d'absorption de l'eau, faisant écho à la végétation que l'on peut trouver dans la vallée de la Superbe.

La mise en place de cette mesure est estimée à 60 000 € (100€ par m², pour une surface d'environ 600 m²)

2.4. Enfouissement des réseaux rue de la Mairie



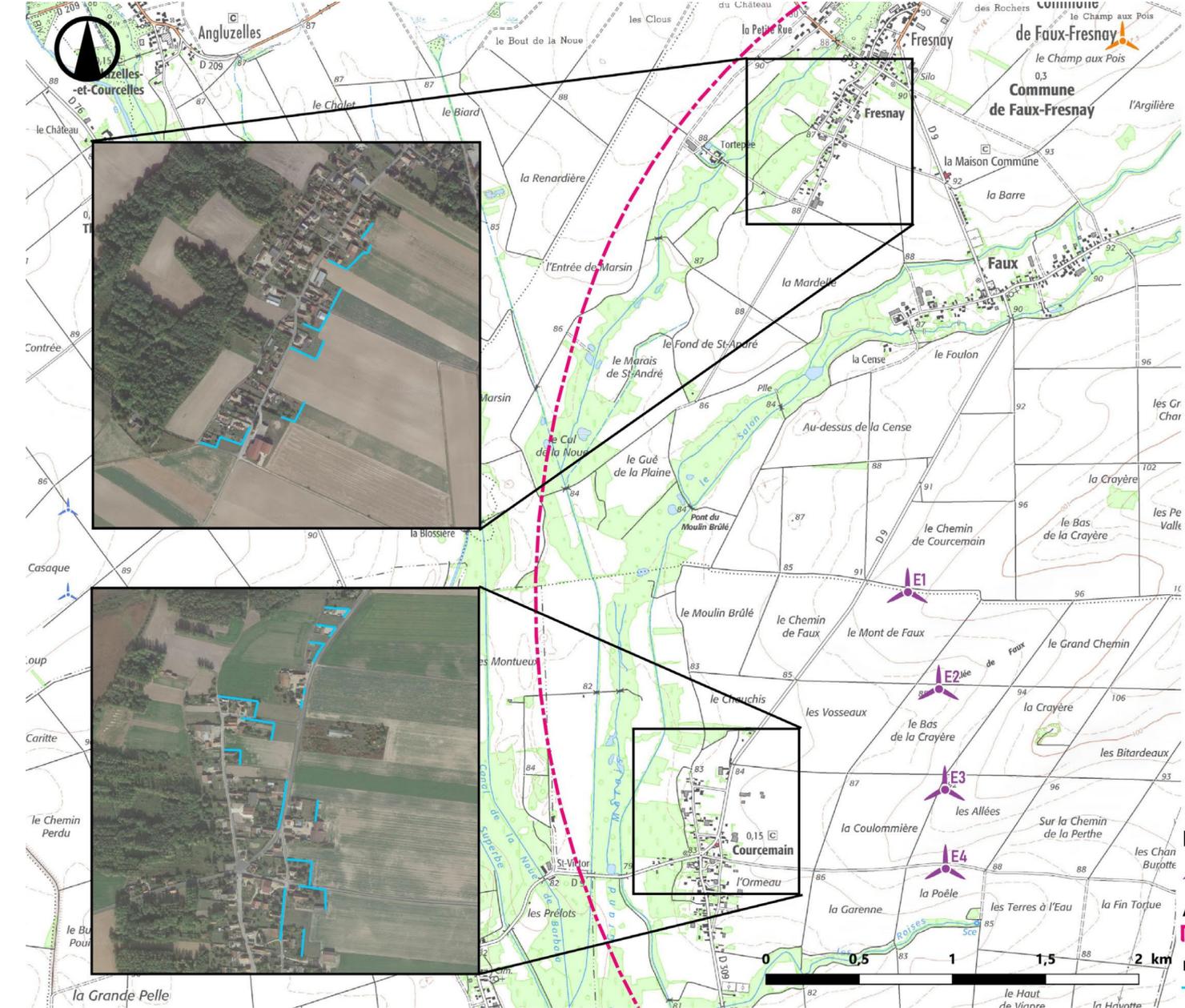
Fig. 152 : Photomontage du projet avant et après enterrement des réseaux

Le bourg de Courcemain constitue la zone habitée la plus proche du futur parc. Les éoliennes y seront perceptibles depuis le centre-bourg et entraîneront un impact cumulé avec les réseaux aériens qui sillonnent le village (réseau électrique et téléphonique). Ceux-ci génèrent par ailleurs un motif peu lisible dans le cadre de vie des habitants.

En accord avec la commune, il a donc été proposé que le porteur de projet participe financièrement à l'enfouissement de ces réseaux afin d'en supprimer l'impact visuel.

Une enveloppe de 100 000€ est consacrée pour cette mesure.

2.5. Bourse aux arbres



Bourse aux arbres



Mars 2023

Sources : IGN 25®, Google Satellite
Copie et reproduction interdites

Afin d'accompagner son implantation, une bourse aux arbres sera organisée pour les riverains des communes de Courcemain et de Faux-Fresnay principalement, bien que les habitants des communes alentour (Salon, Boulages ou encore Saint-Saturnin) pourront également y avoir accès. Cette opération consistera à proposer des plants d'arbres d'essences locales aux riverains afin d'améliorer la ceinture végétale en bordure des zones bâties. Elle permettra à la fois de limiter les perceptions du parc depuis les zones habitées, mais également de valoriser le cadre de vie global des habitants qui le souhaitent. L'utilisation d'espèce endémique, achetée à une pépinière locale à la charge du porteur de projet, permettra une meilleure intégration paysagère, tout en favorisant la biodiversité locale et les trames vertes de ces bourgs.

Une enveloppe de 22 500 € est consacrée à cette mesure.

Légende

Éoliennes de la Crayère

Aires d'étude

Immédiate

Mesure d'accompagnement

Limites à densifier

2.6. Synthèse des mesures d'accompagnement

Ces mesures d'accompagnement seront ultérieurement précisées avec les acteurs concernés afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

Les mesures envisagées et le budget prévisionnel sont donnés à titre indicatif. Il conviendra d'étudier la faisabilité technique et financière de chaque proposition avant leur mise en oeuvre.

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Aménagement d'un espace pédagogique dans la cour de la mairie	Courcemain	22 500 €
Réaménagement paysager du parking de la Grande Rue	Courcemain	60 000 €
Enfouissement du réseau Rue de la Mairie	Courcemain	100 000€
Bourse aux arbres	Courcemain et Faux-Fresnay principalement. Accès possible pour les habitants de Salon, Saint-Saturnin et Boulanges	22 500 €

TOTAL DES MESURES ESTIMÉ :

205 000 €



CONCLUSION & ANNEXES

1. CONCLUSION GÉNÉRALE

À la frontière de l'Aube et de la Marne, le futur parc de la Crayère s'inscrit dans un territoire où l'éolien est déjà très présent. Cette nouvelle installation a donc un enjeu important : trouver sa place dans un paysage très ouvert, parmi les autres parcs tout en respectant les qualités et les sensibilités du territoire.

Grâce à une géométrie claire et régulière, le futur parc apporte une réponse globalement adaptée aux enjeux identifiés. Les impacts restent faibles dans l'aire d'étude éloignée et rapprochée, où le futur parc modifiera peu le paysage existant. En revanche, dans l'aire d'étude immédiate, c'est un nouveau paysage quotidien et un nouveau rapport à celui-ci qui va se créer, modifiant les perceptions des habitants. Pour accompagner ces transformations, plusieurs mesures d'amélioration du cadre de vie global vont être menées, dans une logique de renforcement de l'existant et non de dissimulation du futur parc.

2. ANNEXES

2.1. Bibliographie

2.1.a. Références méthodologiques

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020) - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.

2.1.b. Données techniques

- Schéma Régional Éolien de la région Champagne Ardennes
- Atlas des paysages de Champagne-Ardennes

2.1.c. Bases de données :

- Fond de cartes : Scan 1/100 000 et Scan 1/25 000 Topographique - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Modèle Numérique de Terrain : BD ALTI V2 - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Photos aériennes : BD Ortho IGN - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018
- Découpage administratif : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Hydrographie : BD Carthage - Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- Etat des lieux éolien : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Réseau Routier : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monuments historiques: Base Mérimée, Atlas du Patrimoine - Ministère de la Culture

3. TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Les aires d'étude issues des résultats des formules de l'ADEME et du PNR Loire-Anjou-Touraine	21	Fig. 59 : Tableau de synthèse des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	71
Fig. 2 : Un clocher masqué par les ondulations de Champagne Crayeuse	25	Fig. 60 : Tableau de synthèse des Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	71
Fig. 3 : De grandes lignes d'horizon, sans aucune interruption	25	Fig. 61 : Tableau de synthèse des sites protégés de l'aire d'étude éloignée	71
Fig. 4 : L'Aisne accompagnée de sa ripisylve, un paysage rare en Champagne Crayeuse	25	Fig. 62 : Église Saint-Sulpice et Saint Antoine - Anglure	72
Fig. 5 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 10.	27	Fig. 63 : Tumulus - Baudemont	72
Fig. 6 : Bloc-coupe ouest/est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 10.	29	Fig. 64 : Église de l'assomption de la Vierge - Villers-Herbisse	72
Fig. 7 : Paysage de la zone d'implantation potentielle - Champagne Crayeuse	31	Fig. 65 : Église Saint-Sebastien - Euvy	72
Fig. 8 : Unité paysagère : la Champagne Crayeuse	32	Fig. 66 : Église de l'assomption de la Vierge - Herbisse	73
Fig. 9 : Unité paysagère : Les vallées de Champagne crayeuse	33	Fig. 67 : Église de la Nativité de la Vierge - Droupt-Sainte-Marie	73
Fig. 10 : Unité paysagère : les Marais de Saint-Gond	34	Fig. 68 : Église-Saint-Pierre - Pouan-les-Vallées	73
Fig. 11 : Unité paysagère : La Cuesta d'Ile de France	35	Fig. 69 : Église Saint-Laurent - Prémierfait	73
Fig. 12 : Unité paysagère : la Brie Champenoise	36	Fig. 70 : Église des Cinq-Plaies-du-Christ - Allibaudières	73
Fig. 13 : Vue sur les cultures de Champagne Crayeuse	39	Fig. 71 : Mail - Sézanne	74
Fig. 14 : Vue depuis la Vallée de l'Aube	39	Fig. 72 : Maison - Sézanne	74
Fig. 15 : Vue sur les vignobles de Champagne	39	Fig. 73 : Ancienne Tuillerie - Broyes	74
Fig. 16 : Detail de la carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Champagne-Ardenne)	40	Fig. 74 : Église Séint-Remi - Allemant	74
Fig. 17 : Detail de la carte des sensibilités liée au patrimoine architectural (source : SRE Champagne-Ardenne)	40	Fig. 75 : Vue depuis les Coteaux d'Allemant	74
Fig. 18 : Carte des enjeux majeurs liés au patrimoine paysage (source : SRE Champagne-Ardenne)	41	Fig. 76 : Puits du XVIème Siècle - Sézanne	74
Fig. 19 : Carte des enjeux secondaires liés au patrimoine paysager (source : SRE Champagne-Ardenne)	41	Fig. 77 : Église Saint-Denis - Sézanne	74
Fig. 20 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels	43	Fig. 78 : Marché Couvert - Sézanne	74
Fig. 21 : Vue sortant sur les coteaux de Champagne (Broye)	45	Fig. 79 : Tableau de synthèse des Monuments historiques de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne	75
Fig. 22 : Vue entrée sur les coteaux de Champagne (Allemant et Broyes) depuis Linthelles	45	Fig. 80 : Tableau de synthèse des sites protégés de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne	75
Fig. 23 : Tableau de Synthèse du contexte éolien	53	Fig. 81 : Tableau de synthèse des Vignobles UNESCO de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne	75
Fig. 24 : Vue sur le parc de la Chapelle depuis La Chapelle-Lasson	54	Fig. 82 : Tableau de synthèse des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne	75
Fig. 25 : Vue sur les éoliennes de Champfleury	54	Fig. 83 : Tableau descriptif des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée.	81
Fig. 26 : Vue sur les parcs de Viapres, des Renardières et de Plan Fleury depuis la D10	55	Fig. 84 : Vue depuis la D5	81
Fig. 27 : Vue sur les parcs du Mont de Bézard, de Village de Richebourg et du Mont Grignon depuis la D110	55	Fig. 85 : Vue epuis la D8	81
Fig. 28 : Vue depuis le croisement entre la D537 et la route communale en direction de Wariville	55	Fig. 86 : Vue depuis la D253	81
Fig. 29 : Tableau de synthèse des respirations	57	Fig. 87 : Vue depuis la D56 entre Boulages et Plancy-l'Abbaye	82
Fig. 30 : Vue sur l'A26	61	Fig. 88 : Vue depuis la D71	82
Fig. 31 : Vue depuis la N4 au sud-ouest de Fère-Champenoises	62	Fig. 89 : Vue depuis la D5 entre Pleur et Oignes	83
Fig. 32 : Vue sur la D373	62	Fig. 90 : Vue depuis la D76 entre Thaas et Saint-Saturnin	83
Fig. 33 : Vue depuis la D8 en sortie de Bessy	62	Fig. 91 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude rapprochée	83
Fig. 34 : Vue sur la D441 au Sud-ouest de Pouans-lès-Vallée	62	Fig. 92 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée	85
Fig. 35 : Vue depuis la D373	62	Fig. 93 : Vue depuis la sortie nord de Plancy-l'Abbaye	86
Fig. 36 : Vue depuis la D51 en sortie d'Anglure	62	Fig. 94 : Vue depuis la sortie nord de Charny-le-Bachot	86
Fig. 37 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée	63	Fig. 95 : Vue depuis la sortie est de Granges-sur-Aube	86
Fig. 38 : Vue sur la D43 vers Fère-Champenoise	63	Fig. 96 : Vue sur Pleurs depuis son entrée nord	86
Fig. 39 : Vue depuis la D677	63	Fig. 97 : Vue depuis la sortie nord de Boulage	86
Fig. 40 : Vue depuis la D10	63	Fig. 98 : Vue sur Gourgançon depuis la départementale 43	86
Fig. 41 : Vue depuis D43	63	Fig. 99 : Vue depuis la sortie est de Oignes	87
Fig. 42 : Vue sur le centre ancien de Sézanne	65	Fig. 100 : Vue depuis la sortie est de courcelle	87
Fig. 43 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude rapprochée	65	Fig. 101 : Vue depuis la sortie ouest de Champfleury	87
Fig. 44 : Vue sur le cirque de Sézanne depuis la D49	66	Fig. 102 : Vue depuis la sortie sud de la Chapelle-Lasson	87
Fig. 45 : Vue sur Fère-Champenoise depuis la D9	66	Fig. 103 : Vue depuis la sortie nord de Marsangis	87
Fig. 46 : Vue depuis la sortie nord de Mery-sur-Seine	66	Fig. 104 : Tableau de synthèse des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	89
Fig. 47 : Vue depuis la sortie sud de Fère-Champenoise	66	Fig. 105 : Depuis la boucle de Fère-Champenoise	89
Fig. 48 : Vue depuis la sortie est de Saint-Just-Sauvage	66	Fig. 106 : Vue depuis la sortie de Courcelle, non loin des écuries de la Fontaine	89
Fig. 49 : Vue depuis la sortie Sud-est de Connantres	67	Fig. 107 : Vue sur la Ripisylve de la Superbe, aux abords du Jardin du Clos Saint-Saturnin	89
Fig. 50 : Vue depuis la sortie ouest de Semoine	67	Fig. 108 : Tableau de synthèse des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	91
Fig. 51 : Vue depuis Allemant	67	Fig. 109 : Église Saint Maurice - Gourgançon	91
Fig. 52 : Vue depuis la sortie sud-est de Gaye	67	Fig. 110 : Église Saint Pierre - la Chapelle-Lasson	91
Fig. 53 : Vue depuis l'entrée nord-est d'Herbisse	67	Fig. 111 : Église - Salon	91
Fig. 54 : Vue depuis la sortie nord de Pouan-les-Vallées	67	Fig. 112 : Église de la nativité de la Vierge - Corroy	91
Fig. 55 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée	69	Fig. 113 : Ferme de la Colombière - Corroy	91
Fig. 56 : Depuis depuis le Circuit du plateau de Mondement	69	Fig. 114 : Ferme de la Colombière - Corroy	91
Fig. 57 : Depuis la Balade en bord de Seine	69	Fig. 115 : Vue sur la D9	97
Fig. 58 : Vue depuis la Boucle de La Fère-Champenoise 14-18	69	Fig. 116 : Vue depuis la D53/71	97

Fig. 117 : Vue sur la route communale entre Courcemain et Champfleury	97
Fig. 118 : Vue depuis la D53 aux abords de Salon	98
Fig. 119 : Vue depuis la D53 en sortie de Faux	98
Fig. 120 : Vue depuis la D7 au sud de Salon	98
Fig. 121 : Vue depuis la D9	99
Fig. 122 : Vue depuis la a route communale entre Courcemain et Champfleury	99
Fig. 123 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate	99
Fig. 124 : Vue depuis la sortie sud de Faux	101
Fig. 125 : Vue depuis la sortie est de Fresnay	101
Fig. 126 : Vue sur Salon depuis la D7	101
Fig. 127 : Vue sur le centre bourg de Courcemain	101
Fig. 128 : Vue depuis la périphérie de Courcemain	102
Fig. 129 : Vue depuis la sortie est de Courcemain	102
Fig. 130 : Vue depuis la sortie sud de Fresnay	102
Fig. 131 : Vue depuis la sortie ouest de Salon	103
Fig. 132 : Vue depuis la sortie sud de Salon	103
Fig. 133 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate	103
Fig. 134 : Tableau de synthèse des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	107
Fig. 135 : L'église de Rémérangles, au coeur du centre-bourg.	107
Fig. 136 : Un calvaire en sortie de village, ici à Rémérangles	107
Fig. 137 : Plan d'implantation de la variante 1	125
Fig. 138 : Plan d'implantation de la variante 2	126
Fig. 139 : Plan d'implantation de la variante 3	127
Fig. 140 : Tableau comparatif des variantes	128
Fig. 141 : Plan de localisation des photomontages des variantes	132
Fig. 142 : Schéma du calcul de l'indice d'occupation	152
Fig. 143 : Tableau de synthèse des indices d'évaluation de l'étude de saturation	155
Fig. 144 : Tableau de synthèse de l'étude de saturation	165
Fig. 145 : Tableau de localisation des points de vue	168
Fig. 147 : Tableau de localisation des points de vue	350
Fig. 148 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)	357
Fig. 149 : Exemple de panneau pédagogique	360
Fig. 150 : Vue sur la cour de la Mairie	360
Fig. 151 : Concept pour la désimperméabilisation du parking de la Grande Rue	361
Fig. 152 : Photomontage du projet avant et après enterrement des réseaux	362



Expertise paysagère du projet éolien de la Crayère
ATER Environnement - Elicio